

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 49-W564 0,100L Basecoat 0,1L Bouteille plastique



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.1 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000505698<br>99 | Date de dernière parution: 04.02.2025<br>Date de la première version publiée:<br>16.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : 49-W564 0,100L Basecoat 0,1L Bouteille plastique

Code du produit : 00000000050569899

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : X40M-9035-5003-YD1P

Selon le règlement REACH, la substance/ le mélange contient des nanoformes.

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Vaporisation  
Produit de couche de base

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**

BASF Coatings France SAS  
Z.I de Breuil-Le-Sec, Rue André Pomme-  
ry  
60480 Breuil-Le-Sec  
France

---

Téléphone: +33 3 4477-7777  
adresse E-Mail: product-safety-coatings@basf.com

---

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél.: + 33 (0)1 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)  
Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)  
International emergency number (Numéro d'urgence international):  
+49 180 2273-112  
contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 49-W564 0,100L Basecoat 0,1L Bouteille plastique



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.1 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000505698<br>99 | Date de dernière parution: 04.02.2025<br>Date de la première version publiée:<br>16.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|  |  |
|--|--|
| Liquides inflammables, Catégorie 3   | H226: Liquide et vapeurs inflammables.       |
| Irritation cutanée, Catégorie 2  | H315: Provoque une irritation cutanée.       |
| Lésions oculaires graves, Catégorie 1  | H318: Provoque de graves lésions des yeux.   |
| Sensibilisation cutanée, Catégorie 1   | H317: Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central | H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

|      |  |
|------|--|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables.       |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.       |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.   |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

Conseils de prudence :

##### Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

##### Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 49-W564 0,100L Basecoat 0,1L Bouteille plastique



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.1 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000505698<br>99 | Date de dernière parution: 04.02.2025<br>Date de la première version publiée:<br>16.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

1-méthoxy-2-propanol  
acétate de 1-méthoxy-2-propyle  
2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol  
2-diméthylaminoéthanol

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : polyuréthane  
solvant organique  
pigment

#### Composants

| Nom Chimique                   | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistrement | Classification   | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------------------------|---|--|--------------------------|
| 1-méthoxy-2-propanol           | 107-98-2<br>203-539-1<br>603-064-00-3<br>01-2119457435-35 | Flam. Liq. 3; H226<br>STOT SE 3; H336<br>(Système nerveux central) | >= 20 - < 25             |
| acétate de 1-méthoxy-2-propyle | 108-65-6<br>203-603-9<br>607-195-00-7                     | Flam. Liq. 3; H226<br>STOT SE 3; H336<br>(Système nerveux)         | >= 15 - < 20             |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 49-W564 0,100L Basecoat 0,1L Bouteille plastique



We create chemistry

Version 2.1      Date de révision: 17.12.2025      Numéro de la FDS: 000000000505698 99      Date de dernière parution: 04.02.2025  
Date de la première version publiée: 16.10.2023

|  |   |  |              |
|--|---|--|--------------|
|  | 01-2119475791-29  | central)   |              |
| 2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol                        | 126-86-3<br>204-809-1<br>01-2119954390-39                 | Eye Dam. 1; H318<br>Skin Sens. 1B; H317<br>Aquatic Chronic 3;<br>H412  | >= 2 - < 2,5 |
| 2-butoxyéthanol  | 111-76-2<br>203-905-0<br>603-014-00-0<br>01-2119475108-36 | Acute Tox. 4; H302<br>Acute Tox. 3; H331<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Irrit. 2; H319<br><br>Estimation de la toxicité aiguë<br><br>Toxicité aiguë par voie orale: 1.200 mg/kg   | >= 2 - < 2,5 |
| 2-diméthylaminoéthanol                                       | 108-01-0<br>203-542-8<br>603-047-00-0<br>01-2119492298-24 | Flam. Liq. 3; H226<br>Acute Tox. 4; H302<br>Acute Tox. 3; H331<br>Acute Tox. 4; H312<br>Skin Corr. 1B; H314<br>Eye Dam. 1; H318<br>STOT SE 3; H335<br>(Système respiratoire)<br><br>Limite de concentration spécifique<br>STOT SE 3; H335<br>>= 5 %<br><br>Estimation de la toxicité aiguë<br><br>Toxicité aiguë par voie orale: 1.183 mg/kg<br>Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 6,1 mg/l<br>Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.219 mg/kg | >= 1 - < 2   |
| 1-propoxypropane-2-ol  | 1569-01-3<br>216-372-4<br>01-2119474443-37                | Flam. Liq. 3; H226<br>Eye Irrit. 2; H319   | >= 1 - < 2   |
| Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail : |   |  |              |
| fluorure de magnésium  | 7783-40-6   |  | >= 7 - < 10  |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 49-W564 0,100L Basecoat 0,1L Bouteille plastique



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.1 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000505698<br>99 | Date de dernière parution: 04.02.2025<br>Date de la première version publiée:<br>16.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

|  |                               |  |  |
|--|-------------------------------|--|--|
|  | 231-995-1<br>01-2120736802-55 |  |  |
|--|-------------------------------|--|--|

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Selon le règlement REACH, la substance/ le mélange contient des nanoformes.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. Retirer immédiatement les vêtements souillés. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Appeler immédiatement un médecin. Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.
- Risques : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 49-W564 0,100L Basecoat 0,1L Bouteille plastique



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.1 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000505698<br>99 | Date de dernière parution: 04.02.2025<br>Date de la première version publiée:<br>16.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

Provoque de graves lésions des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'antidote spécifique connu.  
Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Information supplémentaire : Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter de respirer les vapeurs.  
Pour le personnel non urgentiste:  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Garder à l'écart des sources d'inflammation.  
Pour les intervenants d'urgence:  
Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 49-W564 0,100L Basecoat 0,1L Bouteille plastique



We create chemistry

|         |                   |                       |  |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS:     | Date de dernière parution: 04.02.2025              |
| 2.1     | 17.12.2025        | 000000000505698<br>99 | Date de la première version publiée:<br>16.10.2023 |

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.  
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.  
Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.  
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail.  
Lorsque les opérateurs, pour pulvériser ou non, doivent travailler à l'intérieur de la cabine de pulvérisation, il est peu probable que la ventilation soit suffisante pour contrôler les particules et les vapeurs de solvant dans tous les cas. Dans de telles circonstances, ils doivent porter un équipement de protection respiratoire pendant le processus de pulvérisation et ce jusqu'à ce que la concentration de particules et de vapeurs de solvant aie chuté sous le seuil d'exposition.

Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux.

Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Indications pour la protection : Éviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 49-W564 0,100L Basecoat 0,1L Bouteille plastique



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.1 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000505698<br>99 | Date de dernière parution: 04.02.2025<br>Date de la première version publiée:<br>16.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

contre l'incendie et l'explosion

nues. Le produit peut se charger électrostatiquement: en cas de transvasement toujours relier les containers à la terre. N'utiliser que des tuyaux reliés à la terre. Le port de vêtements antistatiques y compris des chaussures est recommandé. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se dispersent au niveau du sol. Les vapeurs en contact avec l'air peuvent provoquer une explosion.

Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Mesures d'hygiène

: Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

: Eviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun

: Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

Matériel d'emballage

: Matière appropriée: étain (fer blanc), acier au carbone (acier), Polypropylène, polyéthylène téréphtalate (PET), Polyéthylène basse densité (PELD), Polyéthylène haute densité (PEHD), Peinture séchage four C222A/C221A, Peinture intérieure standard, Vernis d'émaillage Vitalure 745, résine phénol-époxydique EHD0022, résine phénol-époxydique Müller 79/14/3 (CH), Vernis d'émaillage R 78433, Vernis d'émaillage RDL 50

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

: D'autres informations sont contenues dans la Notice Technique.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 49-W564 0,100L Basecoat 0,1L Bouteille plastique



We create chemistry

Version 2.1      Date de révision: 17.12.2025      Numéro de la FDS: 000000000505698 99      Date de dernière parution: 04.02.2025  
Date de la première version publiée: 16.10.2023

| Composants                     | No.-CAS  | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base       |
|--------------------------------|--|------------------------------------|------------------------|------------|
| 1-méthoxy-2-propanol           | 107-98-2   | STEL                               | 150 ppm<br>568 mg/m3   | 2000/39/EC |
|                                | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif |                                    |                        |            |
|                                |  | TWA                                | 100 ppm<br>375 mg/m3   | 2000/39/EC |
|                                | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif |                                    |                        |            |
|                                |  | VLCT (VLE)                         | 100 ppm<br>375 mg/m3   | FR VLE     |
|                                | Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes  |                                    |                        |            |
|                                |  | VME                                | 50 ppm<br>188 mg/m3    | FR VLE     |
|                                | Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes  |                                    |                        |            |
| acétate de 1-méthoxy-2-propyle | 108-65-6   | STEL                               | 100 ppm<br>550 mg/m3   | 2000/39/EC |
|                                | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif |                                    |                        |            |
|                                |  | TWA                                | 50 ppm<br>275 mg/m3    | 2000/39/EC |
|                                | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif |                                    |                        |            |
|                                |  | VME                                | 50 ppm<br>275 mg/m3    | FR VLE     |
|                                | Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes  |                                    |                        |            |
|                                |  | VLCT (VLE)                         | 100 ppm<br>550 mg/m3   | FR VLE     |
|                                | Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes  |                                    |                        |            |
| fluorure de magnésium          | 7783-40-6  | TWA                                | 2,5 mg/m3 (Fluor)      | 2000/39/EC |
|                                | Information supplémentaire: Indicatif  |                                    |                        |            |
|                                |  | VME                                | 2,5 mg/m3 (Fluor)      | FR VLE     |
|                                | Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives                                       |                                    |                        |            |
| 2-butoxyéthanol                | 111-76-2   | TWA                                | 20 ppm<br>98 mg/m3     | 2000/39/EC |
|                                | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif |                                    |                        |            |
|                                |  | STEL                               | 50 ppm<br>246 mg/m3    | 2000/39/EC |
|                                | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à                            |                                    |                        |            |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 49-W564 0,100L Basecoat 0,1L Bouteille plastique



We create chemistry

Version 2.1      Date de révision: 17.12.2025      Numéro de la FDS: 000000000505698 99      Date de dernière parution: 04.02.2025  
Date de la première version publiée: 16.10.2023

|  |   |                                 |        |
|--|---|---------------------------------|--------|
|  | travers la peau, Indicatif  |                                 |        |
|  | VLCT (VLE)  | 50 ppm<br>246 mg/m <sup>3</sup> | FR VLE |
|  | Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes |                                 |        |
|  | VME   | 10 ppm<br>49 mg/m <sup>3</sup>  | FR VLE |
|  | Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes |                                 |        |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Nécessaire en cas de risque de contact avec les yeux.

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Protection des mains

Remarques : Porter des gants de protection. N'importe quel gant de protection contre les produits chimiques certifié selon la norme EN ISO 374-1 convient : par ex.  
Gants en caoutchouc butylique - épaisseur: 0.5mm  
De plus amples informations sur le temps de pénétration sont disponibles sur demande au fabricant de gants.  
Les données sont basées sur l'information fournie par le fabricant de gants, le fabricant de matière première ou selon les particularités des composés du produit.  
Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.  
Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur.  
Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.  
Protection préventive de la peau  
Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 49-W564 0,100L Basecoat 0,1L Bouteille plastique



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.1 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000505698<br>99 | Date de dernière parution: 04.02.2025<br>Date de la première version publiée:<br>16.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

---

minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1);  
Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1);  
Matériaux adaptés pour la protection contre les projections (recommandé: minimum indice de protection 1, correspondant à une durée de perméation de > 10 min d'après EN ISO 374-1):

Protection de la peau et du corps : vêtement de protection antistatique

Protection respiratoire : Le personnel devra porter des vêtements antistatiques, retardateurs de feu manufacturés en fibres naturelles et/ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur.  
: Appareils de protection respiratoires adéquats:  
Demi-masque avec filtre combiné de classe A1P2  
En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.  
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Mesures de protection : Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.  
Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile.

Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                      |                 |
|--------------------------------------|-----------------|
| État physique                        | : liquide       |
| Couleur                              | : vert          |
| Odeur                                | : aromatique    |
| Point de fusion/point de congélation | : non déterminé |
| Point/intervalle d'ébullition        | : > 119 °C      |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 49-W564 0,100L Basecoat 0,1L Bouteille plastique



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.1 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000505698<br>99 | Date de dernière parution: 04.02.2025<br>Date de la première version publiée:<br>16.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

---

|   |   |
|---|---|
|   | Méthode: calculé(e)   |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : non déterminé   |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : > 35 g/m <sup>3</sup>   |
| Point d'éclair  | : 34 °C<br>Méthode: ISO 3679  |
| Température d'auto-inflammation                                       | : > 200 °C  |
| Température de décomposition  | : Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. |
| pH  | : substance / du mélange est non-polaire / aprotique  |
| Viscosité<br>Viscosité, cinématique                                   | : non déterminé (40 °C)<br>411,6 mm <sup>2</sup> /s (23 °C)   |
| Temps d'écoulement  | : > 60 s à 23 °C<br>Section transversale: 6 mm<br>Méthode: ISO 2431   |
| Solubilité(s)<br>Hydrosolubilité                                      | : non déterminé   |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                                 | : Non applicable aux mélanges.  |
| Pression de vapeur  | : 13,0000 hPa<br>(20 °C)<br>Méthode: calculé(e)<br><br>non déterminé (50 °C)                                  |
| Densité   | : 1,084 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)   |
| Caractéristiques de la particule<br>Evaluation                        | : Selon le règlement REACH, la substance/ le mélange contient   |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 49-W564 0,100L Basecoat 0,1L Bouteille plastique



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.1 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000505698<br>99 | Date de dernière parution: 04.02.2025<br>Date de la première version publiée:<br>16.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

des nanoformes.

Taille des particules : La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de granulé.

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Inflammabilité (liquides) : Liquide et vapeurs inflammables.

Combustibilité soutenue : Maintient la combustibilité: oui

Substances auto-échauffantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.

Taux de corrosion du métal : Non corrosif pour les métaux.

Miscibilité avec l'eau : non miscible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter l'éclairage naturel direct.  
Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 49-W564 0,100L Basecoat 0,1L Bouteille plastique



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.1 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000505698<br>99 | Date de dernière parution: 04.02.2025<br>Date de la première version publiée:<br>16.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

##### Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 49-W564 0,100L Basecoat 0,1L Bouteille plastique



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.1 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000505698<br>99 | Date de dernière parution: 04.02.2025<br>Date de la première version publiée:<br>16.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

### Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 49-W564 0,100L Basecoat 0,1L Bouteille plastique



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.1 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000505698<br>99 | Date de dernière parution: 04.02.2025<br>Date de la première version publiée:<br>16.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- |                       |   |  |
|-----------------------|---|--|
| Produit               | : | Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.<br>Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.   |
| Emballages contaminés | : | Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.<br><br>Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés. |
| Code des déchets      | : | 08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- |      |   |         |
|------|---|---------|
| ADN  | : | UN 1263 |
| ADR  | : | UN 1263 |
| RID  | : | UN 1263 |
| IMDG | : | UN 1263 |
| IATA | : | UN 1263 |

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- |      |   |           |
|------|---|-----------|
| ADN  | : | PEINTURES |
| ADR  | : | PEINTURES |
| RID  | : | PEINTURES |
| IMDG | : | PEINTURES |
| IATA | : | PEINTURES |

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

| Classe | Risques subsidiaires |
|--------|----------------------|
|--------|----------------------|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 49-W564 0,100L Basecoat 0,1L Bouteille plastique



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.1 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000505698<br>99 | Date de dernière parution: 04.02.2025<br>Date de la première version publiée:<br>16.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

|             |   |   |
|-------------|---|---|
| <b>ADN</b>  | : | 3 |
| <b>ADR</b>  | : | 3 |
| <b>RID</b>  | : | 3 |
| <b>IMDG</b> | : | 3 |
| <b>IATA</b> | : | 3 |

### 14.4 Groupe d'emballage

|                                   |       |
|-----------------------------------|-------|
| <b>ADN</b>                        |       |
| Groupe d'emballage                | : III |
| Code de classification            | : F1  |
| Numéro d'identification du danger | : 30  |
| Étiquettes                        | : 3   |

|                                   |         |
|-----------------------------------|---------|
| <b>ADR</b>                        |         |
| Groupe d'emballage                | : III   |
| Code de classification            | : F1    |
| Numéro d'identification du danger | : 30    |
| Étiquettes                        | : 3     |
| Code de restriction en tunnels    | : (D/E) |

|                                   |       |
|-----------------------------------|-------|
| <b>RID</b>                        |       |
| Groupe d'emballage                | : III |
| Code de classification            | : F1  |
| Numéro d'identification du danger | : 30  |
| Étiquettes                        | : 3   |

|                    |                   |
|--------------------|-------------------|
| <b>IMDG</b>        |                   |
| Groupe d'emballage | : III             |
| Étiquettes         | : 3               |
| EmS Code           | : F-E, <u>S-E</u> |

|   |                     |
|---|---------------------|
| <b>IATA (Cargo)</b>                           |                     |
| Instructions de conditionnement (avion cargo) | : 366               |
| Instruction d'emballage (LQ)                  | : Y344              |
| Groupe d'emballage                            | : III               |
| Étiquettes                                    | : Flammable Liquids |

|  |                    |
|--|--------------------|
| <b>IATA (Passager)</b>                           |                    |
| Instructions de conditionnement (avion de ligne) | : 355              |
| Instruction d'emballage (LQ)                     | : Y344             |
| Groupe d'emballage                               | : III              |
| Étiquettes                                       | : Flammable liquid |

### 14.5 Dangers pour l'environnement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 49-W564 0,100L Basecoat 0,1L Bouteille plastique



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.1 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000505698<br>99 | Date de dernière parution: 04.02.2025<br>Date de la première version publiée:<br>16.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

### ADN

Dangereux pour l'environnement : non

### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

### RID

Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : ADR: Pour les emballages, de volume plus petit ou égal à 450 litres, les matières/marchandises ne sont pas classées en classe 3  
IMDG: Pour les emballages, de volume plus petit ou égal à 450 litres, les matières/marchandises ne sont pas classées en classe 3

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

|   |   |   |
|---|---|---|
| REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) | : | Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:<br>Numéro sur la liste 75, 3 |
| REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).  | : | Non applicable  |
| Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone   | : | Non applicable  |
| Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)  | : | Non applicable  |
| REACH - Liste des substances soumises à autorisation  | : | Non applicable  |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 49-W564 0,100L Basecoat 0,1L Bouteille plastique



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.1 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000505698<br>99 | Date de dernière parution: 04.02.2025<br>Date de la première version publiée:<br>16.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles : 84, 32, 49 bis, 49  
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331

Composés organiques volatils : Contenu en composés organiques volatils (COV): 419 g/l  
Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 45,85 %

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE):

|   |         |
|---|---------|
| Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB:                           | d       |
| Valeur limite pour la teneur max. en COV conformément à l'annexe IIB: | 420 g/l |
| Teneur en COV du produit prêt à l'emploi, ISO 11890-2:                | 419 g/l |

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

|      |                                    |
|------|------------------------------------|
| H226 | : Liquide et vapeurs inflammables. |
| H302 | : Nocif en cas d'ingestion.        |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 49-W564 0,100L Basecoat 0,1L Bouteille plastique



We create chemistry

|         |                   |                       |  |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS:     | Date de dernière parution: 04.02.2025              |
| 2.1     | 17.12.2025        | 000000000505698<br>99 | Date de la première version publiée:<br>16.10.2023 |

H312 : Nocif par contact cutané.  
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H331 : Toxique par inhalation.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Skin Corr. : Corrosion cutanée  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif  
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France  
2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures  
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme  
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition  
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 49-W564 0,100L Basecoat 0,1L Bouteille plastique



We create chemistry

|         |                   |                       |  |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS:     | Date de dernière parution: 04.02.2025              |
| 2.1     | 17.12.2025        | 000000000505698<br>99 | Date de la première version publiée:<br>16.10.2023 |

civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations : Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de données de sécurité de chacun des composants  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### Classification du mélange:

|               |      |
|---------------|------|
| Flam. Liq. 3  | H226 |
| Skin Irrit. 2 | H315 |
| Eye Dam. 1    | H318 |
| Skin Sens. 1  | H317 |
| STOT SE 3     | H336 |

#### Procédure de classification:

|  |
|--|
| Sur la base de données ou de l'évaluation des produits |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR